

[Numéros / 2020 | 2](#)

Contravention de grande voirie : remboursement des frais de remise en état du domaine

DÉCISION DE JUSTICE

[CAA Lyon, 4ème chambre – N° 18LY02621 – société Gavelle c/ Voies navigables de France – 28 novembre 2019 – C](#)



INDEX

Mots-clés

Domaine public, Protection du domaine, Contraventions de grande voirie, Poursuites, Condamnations, Remise en état du domaine, Remboursement des frais exposés

Rubriques

Propriétés publiques

TEXTE

Résumé

¹ La cour rappelle que la réparation de la dépendance domaniale est exclusive de toute prise en considération par principe de la vétusté éventuelle de l'ouvrage. La minoration du coût avancé est seulement admise en cas « d'anormalité » du coût des réparations.¹

NOTES

¹ [CE, 7 décembre 2015, n° 362766, B, CMA CGM](#)

DROITS D'AUTEUR

CC BY-NC-SA 4.0

[Numéros / 2020 | 2](#)